

Sous la présidence de M. BOLARD (*vice-président de l'EPA Masse*) et de Mmes MARIN (*Directrice de l'Établissement*) et DUFFULER (*adjointe à la Directrice*), s'est tenu le 24/05 un Groupe de Travail consacré aux élections.

Était aussi présente la rédactrice en charge du suivi des élections.

Un représentant de la société Néovote qui sera chargée d'organiser le scrutin électoral a participé à la première partie du GT.

Siégeaient pour les syndicats l'alliance CFDT-CFTC, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

Avant-propos

Initialement ces élections auraient dû se tenir en 2021 mais avec l'arrivée du Comité Social d'Administration (CSA – fusion des CT et CHSCT) il avait été décidé de surseoir à celles-ci et de les reporter en 2022 en prolongeant de 14 mois le mandat des actuels élus.

Ces élections se dérouleront en parallèle des élections professionnelles (CSA et CAPN) et comme pour celles-ci, elle se tiendront sous forme électronique. Un premier GT, boycotté pour cause de conflit social, aurait dû se tenir le 11/02/2022.

I- Démonstration de la plateforme Néovote

Un représentant de la société Néovote a fait en séance une démonstration du fonctionnement de la plateforme sur laquelle les agents devront voter.

Cette plateforme ne vaudra que pour les élections à la Masse ce qui signifie que **pour les élections professionnelles CSA-CAPN, une autre plateforme sera utilisée** ; chaque election ayant fait l'objet d'un contrat séparé.

Pour se connecter à la plateforme de vote chaque agent devra rentrer 3 identifiants ou codes (*Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD oblige*) :

- un identifiant de connexion (*envoyé par voie postale aux agents*),
- une donnée de connexion permettant d'identifier les agents et constituée des 5 derniers chiffres du n° d'IBAN du compte de l'agent sur lequel est versé son salaire,
- un mot de passe personnel qui sera envoyé à l'agent sur sa boîte aux lettres professionnelle.

Les codes seront identiques pour tous les scrutins Masse (*Conseil d'Administration, Commissions Territoriales de la Masse et CSA*) mais pas pour les élections professionnelles qui se feront sur une autre plateforme et avec un autre prestataire.

Seul l'agent aura connaissance des 3 codes le concernant. **S'il perd son identifiant ou si le courrier n'arrive pas, il aura la possibilité d'en générer un nouveau.**

Depuis son espace, l'agent aura accès aux listes déposées pour chaque scrutin et pourra valider son vote.

Un module explicatif détaillant les différentes étapes du vote sera accessible aux votants quelques jours avant le scrutin ainsi qu'un mode d'emploi. La Masse communiquera elle aussi sur le sujet via Aladin de même que les DI.

Néovote mettra à disposition des agents une assistance téléphonique 24h/24 et 7 jours/7.

... / ...

II- Informations générales sur les élections

Le Service Central a donné quelques informations complémentaires concernant le vote qui se déroulera aux mêmes dates que les élections professionnelles soit du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Chaque DI devra organiser un GT spécial élections avant le 30/06. Une phase de tests avec des agents volontaires sera réalisée courant juin.

Le vote se fera via internet et ne nécessitera donc pas la carte Cybèle. Les agents en service, en présentiel, en CA ou en télétravail pourront voter sans souci. Tous les supports ont été pris en compte : ordinateur fixe & portable, smartphones, tablettes.

À la différence des élections professionnelles il n'y aura **pas d'obligation de respecter un pourcentage de candidats par genre.**

Les listes pour le CA Masse ou les CTM **pourront ne pas être complètes mais les candidats devront être par nombre paire** afin de respecter le principe du duo titulaire et suppléant. Elles devront être déposées pour le 20/09/2022 dernier délai.

Les agents appartenant à des Services à Compétences Nationale (SCN) tels que la DNGCD ou la DNRED seront inclus dans les collèges électoraux des DI dans lesquels sont situés leurs services ou antennes. Les collèges électoraux seront déterminés au 03/10/2022.

Il n'y aura qu'**un seul bureau de vote centralisateur (BVEC)** au Service Central pendant les élections. Lors du dépouillement, une visioconférence sera organisée de manière à ce que les élus en CTM et les Services Territoriaux puissent assister au dépouillement.

Celui-ci sera composé de représentants des alliances et organisations syndicales participant aux scrutins à raison d'**un délégué de liste (+ 1 suppléant)** par alliance ou syndicat.

Ceux-ci, issus soient du CA soit des CTM, seront chargés de faire le lien avec les candidats de leur organisation en CTM. Le Service Central déterminera le nombre de délégués de liste du BVEC en septembre prochain.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de **Cécile HANSEN** (titulaire) et **Renaud GOYATTON** (expert).*